

DESCRIPTIF SCIENTIFIQUE DU PROJET

Ce descriptif scientifique du projet constituera un support dans le cadre d'une évaluation par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

Ce document doit comporter un maximum de 12 pages
(y compris pages 1 et 2 relatives au « préambule » et au « processus »)
Aucune annexe n'est acceptée

Préambule :

Le dispositif « Envergure-Amorçage » vise à soutenir deux typologies de projets :

- Projet "envergure" : des projets inter-laboratoires ou des projets interdisciplinaires visant à contribuer au rayonnement de la recherche publique. Ces projets ambitieux à vocation interdisciplinaire permettront de structurer durablement la recherche en Bourgogne-Franche-Comté et de tendre vers plus d'excellence. Ils visent à mettre en place des organisations, réseaux ou outils ayant un impact en termes de synergie et de développement pour une communauté, une filière ou un territoire. Ils sont aussi amenés à générer ou appuyer d'autres projets et à rassembler des acteurs d'horizons différents autour d'un objectif commun,
- Projet "amorçage" : des projets portant sur de nouvelles idées ou niches amenées à être porteuses tant scientifiquement qu'en terme d'impact socio-économique. La Région entend contribuer à lever des verrous scientifiques ou technologiques, mais aussi à permettre à un chercheur d'explorer un sujet scientifique s'écartant des axes de travail du laboratoire au sein duquel il œuvre, ou en rupture avec la science telle qu'établie, ou comportant une prise de risque réelle notamment en lien avec des contraintes industrielles ou économiques,
- mais aussi le financement de jeunes chercheuses et chercheurs à travers leur formation avec le soutien des contrats doctoraux.

Les impacts attendus pour la Bourgogne-Franche-Comté sont :

- La pérennité et le développement de dynamiques structurantes,
- Le positionnement de la région sur des axes alliant reconnaissance aux niveaux national, européen et international et le potentiel d'innovation,
- L'émergence de nouvelles dynamiques régionales issues notamment du rapprochement des deux ex-régions,
- Les synergies entre excellence scientifique et champs d'innovations prioritaires tels que ceux retenus dans le cadre de la spécialisation intelligente :
 - Chaines de valeur au service d'une alimentation durable
 - Santé et soins individualisés et intégrés
 - Mobilité durable, intelligente et connectée : véhicules, infrastructures et services innovants
 - Hydrogène pour une transition énergétique et économique : chaîne de valeurs et usages
 - Microtechniques et systèmes intelligents
 - Matériaux et procédés avancés.

A l'issue du financement, il est attendu que le projet puisse aboutir à l'un ou plusieurs de ces livrables (*liste non exhaustive*) :

- Retombées significatives en termes de méthodes, de modélisations, et tous résultats de nature à contribuer à l'attractivité du territoire. La dimension territoriale est importante, même si les résultats peuvent bien sûr avoir une portée plus large.
- Productions scientifiques significatives référençant l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC),
- Résultats préliminaires voire dépôt de projets à d'autres appels à projets nationaux ou européens par exemple.

Processus et critères d'évaluation scientifique et de sélection des projets :

Le dossier déposé ne doit pas être semblable (dans sa globalité ou en partie) à un autre déposé à un appel ou un programme en cours d'évaluation à la Région ou à un dossier ayant donné lieu à un financement par la Région et/ou l'ANR.¹

1. L'expertise

L'évaluation scientifique des projets est opérée par l'ANR et basée sur le principe d'évaluation par les pairs. Elle mobilise des expertes et des experts extérieurs à l'ANR proposés par des présidentes et présidents et des membres de comités scientifiques de l'appel à projets générique, les Responsables des 5 départements scientifiques ou par les Responsables Scientifiques de l'ANR pour leur expertise scientifique en lien avec les projets à évaluer.²

Chaque projet sera évalué a minima par deux expertes et experts extérieurs sur la base uniquement des critères suivants :

- ✓ Cohérence du projet vis-à-vis des objectifs de l'appel à projets.
- ✓ Qualité scientifique des objectifs du projet et de sa méthodologie au regard des objectifs ciblés par l'appel à projets et positionnement par rapport à l'état de l'art.
- ✓ Projet "amorçage" : caractère novateur des idées scientifiques, originalité du projet.
- ✓ Projet "envergure" : existence d'une collaboration inter-laboratoires (collaboration entre chercheurs de plusieurs laboratoires BFC) ou caractère interdisciplinaire (collaboration entre chercheurs issus de laboratoires de BFC travaillant sur des thématiques/disciplines distinctes et complémentaires, y compris au sein d'un même laboratoire), évalué uniquement entre les partenaires sollicitant une subvention dans le cadre de ce dispositif.
- ✓ Faisabilité globale du projet : réalisme du planning et adéquation du budget, prise en compte des verrous scientifiques, qualité et compétence des responsables scientifiques et des équipes au regard des thématiques visées.

Après évaluation des projets éligibles par des experts scientifiques, les projets sont examinés par un Comité de Pilotage ANR, composé de rapportrices et rapporteurs issus de l'ANR, qui formalisera un avis scientifique final sur la base des expertises que chaque projet éligible aura reçu. Les représentants de la Région Bourgogne-Franche-Comté y assisteront avec le rôle d'observateurs.

2. La sélection

Les projets, leurs évaluations et l'avis scientifique final seront ensuite analysés par un Comité technique régional, composé de représentants de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en présence de l'ANR en tant qu'observatrice. Ils s'attacheront à apprécier en cohérence avec les évaluations de l'ANR, les projets présentés au regard de :

- l'existence d'une collaboration entre laboratoires de Bourgogne-Franche-Comté
- la priorisation des projets déposés sur ce dispositif par l'établissement
- la répartition géographique des projets sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté
- la répartition par thématique
- l'existence d'un cofinancement par un autre organisme.

¹ Le caractère semblable entre deux projets est établi lorsque ces projets (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques ou résultent d'une simple adaptation.

² A la suite des propositions faites, les Chargé.e.s de Projets Scientifiques de l'ANR vérifieront les éventuels conflits et/ou lien d'intérêts avant de solliciter les experts conformément au processus de sélection adopté.

TOUTES LES RUBRIQUES DE CE DOCUMENT DOIVENT ETRE COMPLÉTÉES et le projet décrit doit être cohérent avec les informations indiquées dans les formulaires de demande.

NB : pour les projets "envergure" : un unique descriptif scientifique commun à tous les partenaires du projet est à déposer sur la plateforme "AIR" de la Région.

IDENTITE DU PROJET

■ Dimension du projet :

Projet portant sur une nouvelle idée ou niche amenée à être porteuse tant scientifiquement qu'en terme d'impact socio-économique : "amorçage"

Projet interdisciplinaire ou inter-laboratoires : "envergure"

■ Acronyme :

Intitulé du projet :

■ Axe thématique :

Biologie - Santé

Sciences physiques, Ingénierie, Chimie, Énergie

Sciences de l'homme et sociétés

Numérique - Mathématiques

Environnement - Écosystèmes - Ressources biologiques

NB : Dans le cas d'un projet "envergure" : cocher tous les axes correspondant au projet.

■ Résumé vulgarisé et diffusable publiquement du projet (2 000 caractères maximum espaces compris) :

■ Cohérence et complémentarité :

Le projet a-t-il un lien avec d'autres projets déposés ou en cours de dépôt à la Région ? Oui Non

Si oui, lequel :

Résumé non confidentiel du projet :

Le projet a-t-il un lien avec d'autres projets déposés ou en cours de dépôt auprès d'un autre financeur ?

Oui Non

Si oui, lequel :

Résumé non confidentiel du projet :

Préciser la cohérence et la complémentarité entre les différents projets :

: CFA 5 H'89 PRÉSENTATION DU PROJET :

Les informations listées ci-après sont à fournir en format libre dans les pages suivantes (dans la limite du nombre de pages indiquée ci-dessus) :

1! CONTEXTE ET CONTENU SCIENTIFIQUE DU PROJET :

Préciser dans un argumentaire technique et scientifique, les objectifs du projet, la problématique scientifique, l'état de l'art...

2- MOYENS NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DU PROJET :

àD Décrire les moyens humains et matériels mis en œuvre et demandés pour atteindre les objectifs du projet, àD Pour les projets : décrire les modalités du partenariat notamment la coordination, l'implication et le rôle des partenaires y compris ceux participant au projet sur fonds propres (sans demande de subvention régionale).

3- RESULTATS ATTENDUS ET VALORISATION DU PROJET

àD Résultats attendus : Résultats attendus sur le plan scientifique et de la structuration de la recherche,

àD : Qu'est-ce que le projet apportera à court ou long terme à la région ?

- **Valorisation au niveau territorial ?** : Qu'est-ce que le projet apportera à court ou long terme à la région ?
- **Valorisation au niveau scientifique ?** : Expliquer en quelques lignes, préciser les publications et communications envisagées,
- **Valorisation au niveau économique ?** Expliquer en quelques lignes.

4- CALENDRIER PREVISIONNEL

- a) Durée du projet (maximum 36 mois),
- b) Dates prévisionnelles du projet,
- c) Phasage des dépenses du projet sur 36 mois maximum.

5- BUDGET DEMANDÉ

Remplir impérativement la page 12 du document

**PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET :**



Nombres entiers uniquement .

5 - BUDGET DEMANDÉ

	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3	Partenaire 4	Partenaire 5
Équipements (Investissement)					
Prestation de service, sous-traitance et consommables					
Publication, déplacements, missions					
Stages M2					
Frais de personnels					
Contrat doctoral					
SOUS-TOTAL					
AIDE DEMANDÉE					

Justifier l'aide demandée sur chaque poste de dépenses